

MOTION

Au sujet de la situation au Proche et Moyen-Orient

La Chambre des Député.e.s,

considérant

- l'escalade militaire entre l'Iran et Israël, qui menace de provoquer un conflit régional aux conséquences humanitaires et sécuritaires graves ;
- que la Charte des Nations Unies ne reconnaît pas le droit de légitime défense préemptif ;
- l'engagement constant du Luxembourg en faveur du droit international, du droit international humanitaire et de la protection des droits humains ;
- les obligations internationales incombant à toutes les parties de protéger les civils et d'assurer un accès humanitaire sans entrave, conformément aux Conventions de Genève ;
- le rôle essentiel que l'Union Européenne, par l'intermédiaire de son Haut Représentant pour les affaires étrangères et la politique de sécurité, doit jouer pour promouvoir une désescalade immédiate et coordonner une action diplomatique efficace ;
- la nécessité d'une approche cohérente, fondée sur le respect du droit international et des droits humains, sans double standard, et attentive aux souffrances des populations civiles dans l'ensemble de la région ;
- craignant un embrasement dans la région suite à l'intervention militaire des Etats-Unis ;
- que le cessez-le-feu soit respecté par tous les partis

condamnant

- les attaques militaires réciproques sur les infrastructures civiles, telles que les quartiers résidentiels et les hôpitaux, tuant des civils ;

invite le gouvernement

- à soutenir activement, au sein des instances européennes et internationales, toutes les initiatives visant à promouvoir une désescalade diplomatique et à prévenir l'élargissement du conflit ;
- à s'engager au sein de l'Union européenne et des Nations unies pour un cessez-le-feu et la mise en place de corridors humanitaires permettant la protection des civils ;

- à continuer à promouvoir une politique étrangère dans les enceintes internationales et européennes basée sur le respect du droit international, des droits humains et du droit international humanitaire
- à soutenir un rôle puissant de l'Union européenne en tant que défenseur de la diplomatie multilatérale, de l'état de droit et des institutions internationales dans le monde

Motion adoptée par la Chambre des Députés
en sa séance publique du 26 juin 2025

Le Secrétaire général,



Laurent Scheeck

Le Président,



Claude Wiseler